

ASSEMBLÉE NATIONALE28 novembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 144

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 13

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 43 :

« b) À la deuxième ligne de la première colonne du tableau du B, les mots : « industriels spéciaux » sont remplacés, par deux fois, par le ... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.